



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020 à 20 H 00

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : M. BUISSET David, Mme DELAHAYES Oksana, Mme GROSSET Christèle, M MAHE Olivier, M DEFFAINS Mickaël, M FOUERE Jean-Claude, M ROZET Claude, M ROUAULT Dominique, M BOUGARD Frédéric, M. Alain RENAULT, M ROUILLE David, Mme DUFOUIL Christiane, Mme VAUQUENU Mélanie, Mme Delphine LETEURTOIS.

Absents excusés : Mme Mireille PEUVREL.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. Alain RENAULT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 novembre 2020 à l'unanimité.

Délibération n°60/2020

OBJET : ACQUISITION D'UNE CHAMBRE FROIDE DANS LA CUISINE DE LA SALLE DES AULNES.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la chambre froide actuelle est en panne.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT d'acquérir une chambre froide avec l'entreprise Quiétalis pour la somme de 3 580.00 € H.T.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°61/2020

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE ET DECISION MODIFICATIVE N°4.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les travaux du Bourg ont été soldés par la Communauté de Communes suite au dernier versement d'une subvention sollicitée à la Région.

Monsieur le Maire présente une convention financière présentant le solde restant dû de la Commune à la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour un montant de 13 408.21 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISENT M. le Maire à signer ladite convention.
- DECIDENT d'appliquer la décision modificative suivante :

Article 2046	+ 2 953.21 €
Article 2135-121	- 2 953.21 €

Délibération n°62/2020

OBJET : ABATTAGES D'ARBRES.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que plusieurs arbres situés dans l'espace public communal sont morts ou présentent un danger de déracinement.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT de retenir l'entreprise Adrien ROBERT pour un montant maximal de 8 075 € H.T.

OBJET : CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE.

La présente délibération annule et remplace la précédente numérotée 54 en date du 9 novembre 2020.

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal un tableau du service voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique concernant des mesures réalisées sur les voies et les chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDENT d'accepter le classement communal tel qu'il est présenté à savoir : 18 806 mètres linéaire et de propriété communale.**

La séance est levée à 22 h 25.

D. BUISSET	D. ROUAULT	M. DEFFAINS	C. GROSSET
J.C. FOUERE	A. RENAULT	O. DELAHAYES	C. ROZET
O. DELAHAYES	F. BOUGARD	O. MAHE	D. ROUILLE
D. LETEURTOIS	C. DUFOUIL		

Date d'affichage : 22 décembre

Le Maire,
David BUISSET